



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse



SNUipp-FSU 23

Employés de Vie Scolaire : Une solution doit être offerte à tous les personnels !!!

Depuis 2006 et la mise en œuvre des différents contrats aidés (CAE, CAV, et maintenant CUI...) dans les écoles pour l'aide à la direction d'école, le SNUipp-FSU 23 ne cesse de dénoncer la précarité de ces emplois qui ne correspondent pas à des missions qui, elles, sont pérennes et relèvent d'un engagement du Ministère de l'Education Nationale. D'autre part, le SNUipp-FSU 23 a à de nombreuses reprises rappelé ses devoirs à l'administration départementale en lui demandant de respecter ses obligations d'employeur et notamment ses obligations de formation à l'égard de ces personnels précaires embauchés sur des contrats de très courte durée le plus souvent. Face à l'absence de réponse, le SNUipp-FSU 23, comme beaucoup de sections départementales du SNUipp-FSU, a saisi, à de nombreuses reprises, le conseil des Prud'hommes pour autant de victoires.

Depuis, l'administration de l'Education Nationale utilise de plus en plus ces contrats aidés pour assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, renonçant par la même à aider à la direction et au fonctionnement de l'école. Pendant que le Ministère communique largement sur la « professionnalisation de l'accompagnement » (qui est une réalité bien tenue) la majeure partie des accompagnants est embauchée sous des contrats précaires d'assistants d'éducation voire, pire, sous contrats uniques d'insertion.

Cette réalité est telle qu'à quelques jours de la fin des contrats, l'administration départementale n'est pas en mesure d'indiquer aux personnels concernés s'ils seront encore dans les écoles le 1er juillet. Alors que les textes en vigueur permettent de proposer des solutions pour les personnels et ne pas « gaspiller » le savoir-faire et les compétences de ces accompagnants, l'IA-DASEN refuse toute discussion sur le sujet. C'est un véritable gâchis humain et une gabegie pour le contribuable !

A l'approche de la fin des contrats, le SNUipp-FSU 23 appelle l'administration à retrouver la raison, dans l'intérêt des personnels et des élèves qui leur sont confiés et pour lesquels ils s'engagent au quotidien avec dévouement mais aussi dans l'intérêt de l'administration qui n'a rien à gagner à organiser un turn over incessant sur ces postes...

A défaut d'engagements clairs dans ce domaine, le SNUipp-FSU 23 accompagnera les personnels pour faire valoir leurs droits

Guéret, le 23 juin 2015

Contact :

SNUipp-FSU 23 : 05.55.41.04.81

06.30.17.47.53